



Traité Zevahim

Michna 5 - Chapitre 4

קדשי נקרים,
אין פיבין עליהם משום פגול, נותר וטמא,
ובשותם בחוץ פטור,
דברי רבבי מאיר.
רבבי יוסי מחייב.
דברים שאין פיבין עליהם משום פגול,
פיבין עליהם משום נותר, משום טמא,
חוץ מן הדם.
רבבי שמעון אומר:
בדבר שדרכו להאכל,
אבל כגון עצים ובלבנה ובקטורת,
אין פיבין עליהם משום טמאה:

[En ce qui concerne]les offrandes[consacrées par]les non-juifs[pour être sacrifiées à Dieu], on n'est pas tenu responsable de les[manger, ni]pour[transgression de l'interdit du]piggoul, [si les rites sacrificiels ont été accomplis avec l'intention de manger l'offrande au-delà du temps fixé, ni pour transgression de l'interdit du]notar, ni[pour transgression de l'interdit de manger la viande en étant]rituellement impur. Et celui qui les égorgé en dehors[de la cour du Temple est]exempté ;[c'est ce]qu'a déclaré Rabbi Chimon. Et Rabbi Yossé le considère comme responsable.[Même en ce qui concerne les]objets[énumérés dans la Michna précédente pour]lesquels on n'est pas tenu responsable de[les manger]en raison de[la transgression de l'interdit du]piggoul,[par exemple la poignée, l'encens et l'encens], on est[néanmoins]tenu responsable de[les manger]en raison de la[transgression de l'interdit du]notar, et en raison de[la transgression de l'interdit de manger de la nourriture consacrée en étant]rituellement impur, à l'exception du sang. Rabbi Chimon considère comme responsable un aliment dont la consommation[est conforme à la]coutume. En revanche,[en ce qui concerne]le bois, l'encens et l'encens, on n'est pas responsable de[leur consommation]en raison de[la transgression de l'interdiction de consommer un aliment consacré alors qu'il]est rituellement impur.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions